VOTRE SALAIRE SERA INDEXÉ À PARTIR DU 01.01.2024

AGRICULTURE
LA CULTURE DU LIN
CP144

+0,25%

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS

FGTB Horval

Ouvriers

INDEXATION: +0,25%

Base : 37h50 / montants en euro				
GROUPE SALARIAL		TRAVAIL DE JOUR	ÉQUIPE DOUBLE, ÉQUIPE CROISÉE	TRAVAIL DE NUIT
			+ 8,41%	+ 31,6%
catégorie 1	100,00%	€ 15,51	€ 16,81	€ 20,41
catégorie 2	102,00%	€ 15,82	€ 17,15	€ 20,82
catégorie 3	103,00%	€ 15,98	€ 17,32	€ 21,02
catégorie 4	110,00%	€ 17,06	€ 18,50	€ 22,45
catégorie 5	115,00%	€ 17,84	€ 19,34	€ 23,47
catégorie 6	120,00%	€ 18,61	€ 20,18	€ 24,49
jobiste	90,00%	€ 13,96	€ 15,13	€ 18,37

Travailleurs saisonniers

SALAIRES MINIMUMS TRAVAIL SAISONNIER			
CP			EN EURO
144	Lin		15,51

Vêtements de travail

LE TRAVAILLEUR A DROIT A DEUX TENUES DE TRAVAIL PAR AN.

Si le travailleur doit laver lui-même ses vêtements de travail, il a droit à une indemnité hebdomadaire de 4,64 euros à charge de l'employeur (montant indexé en date du 1er janvier 2023)

Prime syndicale

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: à partir du mois de décembre qui suit la période de référence

Montant

ouvriers réguliers qui ont payé la cotisation pendant toute la période de référence: € 145

ouvriers réguliers qui n'ont pas payé la cotisation pendant toute la période de référence: pro rata

Ecocheques

SEULEMENT OUVRIERS RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: décembre suivant la période de référence

Montant: TP: € 250 / Pro rata du nombre de heures travaillées (TP)

ou année travail incomplète par mois 1/12

convertible en un avantage équivalent via CCT

Sécurité d'existence

EN CAS DE CHÔMAGE PARTIEL

TYPE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE		PAR JOUR
En raison d'un incident technique, d'intempéries et de raisons économiques et en combinaison avec une allocation de l'ONEM		
Les 80 premiers jours par année calendrier :		€ 7,39
Après:	au minimum	€ 2,25

Formation ou congé ouvriers âgés

FORMATION OU CONGE POUR OUVRIERS AGES	
≥ 45 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	1 jour
≥ 50 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	2 jours
≥ 55 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	3 jours

ER : A. Detemmerman, FGTB Horval, Rue des Alexiens 18, 1000 Bruxelles

DÉFENDRE L'INDEX